

CONTRIBUTION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Rédaction du Rapport par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le thème « la Protection des droits de l'enfant dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

La Coopération monégasque contribue aux cibles internationales de l'Agenda 2030 en ciblant son action d'aide publique au développement dans trois domaines et douze pays. L'appui à l'enfance vulnérable constitue l'un de ses cinq programmes phares.

Dans le cadre de la rédaction du rapport par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le thème susmentionné, la **Principauté de Monaco** propose de mettre en avant les observations suivantes quant aux moyens d'agir efficacement en faveur de la protection des droits de l'enfant :

a) Investissements en faveur des enfants

- les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ayant un lien avec les droits de l'enfant et n'ayant pas été atteints devraient être prioritaires (santé et éducation notamment) ;
- les investissements publics, de préférence concessionnels, restent indispensables pour soutenir des activités concrètes et directement mesurables pour améliorer les conditions de vie des enfants marginalisés (enfants en situation de rue, handicapés, incarcérés, etc.) ;
- la montée en compétences du personnel national engagé dans la protection de l'enfance (éducateurs spécialisés, assistantes sociales, psychologues, etc.) est essentielle. Les investissements sur la formation initiale des métiers du secteur social sont efficaces, dans des contextes où ces formations sont souvent inexistantes. Le Gouvernement Princier a ainsi soutenu au Burkina Faso la création du premier centre de formation d'auxiliaires de la prime enfance et coopère actuellement avec le Maroc pour mettre en place la première formation professionnelle à l'ergothérapie, qui bénéficiera aux enfants en situation de handicap. La formation continue est également un secteur d'investissement pertinent : au Sénégal, la Principauté de Monaco soutient l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour renforcer les compétences des magistrats et officiers de police dans la



prévention et la gestion des situations de traite des enfants. En Tunisie et au Mali, Monaco soutient le renforcement du statut professionnel des personnels des pouponnières qui accueillent les enfants orphelins ;

- une attention particulière doit être portée aux régions subissant les conséquences des conflits, où le nombre d'enfants en situation précaire est élevé. Le Gouvernement Princier, outre l'action contre les mines antipersonnel et autres engins explosifs de guerre au Mali, soutient au Liban l'insertion sociale des populations marginalisées (cohésion des familles, santé et éducation des enfants réfugiés, liens intercommunautaires).

b) Partenariats pour la mise en œuvre

- la protection des enfants ayant une dimension régalienne, les Etats constituent les premiers responsables de la protection des enfants. Monaco se félicite des partenariats institutionnels établis dans le domaine de la protection de l'enfance vulnérable ;
- les organismes de la société civile constituent par ailleurs des acteurs efficaces pour des services délégués de protection de l'enfance. La concertation entre autorités publiques et société civile est essentielle ;
- l'implication des enfants bénéficiaires constitue une approche positive. La sensibilisation des enfants à l'importance du respect de leurs droits fondamentaux permet aux programmes socio-éducatifs d'être plus efficaces. Monaco soutient au Mali, Maroc et Madagascar des programmes intégrant pleinement les enfants à la connaissance de leurs droits.

c) Mécanismes de responsabilité et de suivi

- les Etats restent les principaux responsables de la mesure des progrès. L'information sur l'avancée de leurs cibles Objectifs de développement durable (ODD) est utile pour orienter les contributeurs sur leurs investissements sur les objectifs prioritaires les moins avancés ;
- la mesure des progrès quant au respect des droits de l'enfant nécessite des données statistiques actuellement manquantes.